

DEMANDE DE DISPENSE D'UNITÉ(S) D'ENSEIGNEMENTS

Année universitaire 2025-2026

Il est possible de demander une dispense d'une ou plusieurs unités d'enseignements, voire d'un semestre, sous certaines conditions.

Tout étudiant(e) admis(e) en formation infirmière a la possibilité de demander une dispense d'unités d'enseignements.

Cette possibilité concerne notamment les ex-étudiants en PACES ayant validé leur année de formation, les infirmiers titulaires d'un diplôme obtenu dans un pays hors Union européenne ou hors Espace économique européen, les titulaires d'un diplôme d'État d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture, les titulaires de licences ou masters en rapport avec la formation infirmière (ex : licence « Lettres Langues Sciences humaines » mention « *Langues, Littérature et Civilisations Étrangères et Régionales* » Parcours « anglais », licence « *Sciences, Technologies, Santé* » mention « *Sciences de la Vie* » parcours « Biologie santé », ...).

La demande de dispense, déposée par tout nouvel inscrit en IFSI, peut concerner des unités d'enseignements de l'ensemble du cursus des 6 semestres de formation.

Après réception de la demande écrite, le directeur saisit la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles d'étudiants afin d'instruire la demande, au regard de la formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et du parcours professionnel réalisé.

- ⇒ Après avoir réalisé l'inscription administrative, vous devez renvoyer le dossier de demande de dispense d'enseignement au secrétariat de l'IFSI au plus tard le **mercredi 10 septembre 2025 à 12h00**, dernier délai.
- ⇒ Pensez à accompagner le dossier de tous les justificatifs nécessaires à l'étude de votre demande. En cas de formation suivie ou de diplôme obtenu à l'étranger, toutes les pièces devront être traduites en français par un traducteur assermenté.



Attention pour les étudiants bénéficiant de la bourse du Conseil Régional, une demande de dispense d'unité(s) entraînera une révision de bourses du nombre de semaines de(s) (l')unité(s) demandées en dispense.

La décision d'accorder – ou de ne pas accorder – la dispense, prise par la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles d'étudiants, est notifiée à l'étudiant demandeur par le directeur de l'institut.

Une dispense accordée est valable pour l'année universitaire dans laquelle l'étudiant est inscrit, et / ou sur l'ensemble du cycle de formation.

À retourner par courrier au secrétariat de l'institut
au plus tard le mercredi 10 septembre 2025 à 12h00
Passé ce délai, aucune demande ne sera acceptée.

CADRE RESERVÉ À L'ADMINISTRATION	
Dossier réceptionné par	
Date	
Cachet	

En application de l'article 7 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier, modifié notamment par les arrêtés du 29 décembre 2022 et 03 juillet 2023 :

« Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel. »

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mail (obligatoire) :

PIÈCES À JOINDRE

- ☐ La **copie d'une pièce d'identité** (l'original pourra vous être demandé)
 - ☐ La **copie du diplôme** détenu : **l'original sera à présenter à la direction pour finaliser l'accord de dispense**
 - ☐ Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans
 - ☐ Le cas échéant, le(s) certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel et précisant les fonctions exercées
 - ☐ Un **curriculum vitae**
 - ☐ Une **lettre de motivation**
 - ☐ Une attestation de niveau de langue française DELF B2 ou DALF C1 pour les candidats étrangers
- Pour une unité d'enseignement, fournir également :
- ☐ Le **contenu détaillé de l'enseignement** suivi antérieurement (supplément au diplôme)
 - ☐ Le **résultat de l'évaluation** de cet enseignement
- Pour un stage, fournir également :
- ☐ La ou les **feuilles d'évaluation du stage, le portfolio ou l'appréciation de l'employeur**

Attention : un dossier de demande incomplet vous expose à un refus de dispense.

Veillez libeller précisément les enseignements dont vous demandez la dispense

Semestre	Unité d'enseignement ou stage	Intitulé (enseignement dispensé)

J'atteste sur l'honneur la véracité des pièces produites et je demande à bénéficier d'une dispense d'enseignement au vu de mon cursus et/ou de mes acquis antérieurs.

Date :

Signature de l'étudiant :